Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 029-212902571-20260520-DCM2026_05_08-DE

COMMUNE DE SAINT-PABU. FINISTERE.

DELIBERATION DU 19 MAI 2026. N°2026-05-08

Nombre de conseillers municipaux :	
En exercice	19
Présents	15
Votants	19

Le mardi 19 mai 2026 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 15 mai 2026

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Jean-François LECLERC, ayant donné pouvoir à Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Benoît CAILLART, ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre-Yves ROUDAUT, de Madame Lucie BABAULT-HANSEN ayant donné pouvoir à Madame Lory FAHRNER et de Monsieur Maxime CADOUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Janick PALLIER.

Madame Virginie BEGOC a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUPRES DE L'ASSOCIATION « PORT D'INTERETS PATRIMONIAL »

La commune adhère à l'association « Port d'intérêt Patrimonial », association dont le but est de conserver, protéger et mettre en valeur le patrimoine maritime matériel et immatériel en phase avec l'aménagement urbain littoral et le domaine public maritime.

La commune a par ailleurs reçu le label « Port d'intérêt patrimonial » en 2025.

Il convient de désigner un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de cette association.

Madame Armelle JAOUEN rappelle le projet qu'elle a mené pour faire adhérer la commune à cette association et obtenir le label avec un groupe de travail. Elle souhaite rendre hommage à Yvonne ROUZIC et Mariette GELEBART, aujourd'hui décédées et Bernard CALVARIN et Hervé KERGUIDUFF qui se sont beaucoup investis dans cette reconnaissance et la définition du projet de Label. Il faudra par ailleurs faire vivre ce projet. Aussi ne souhaite-t-elle pas être référente de la commune. Elle poursuivra cet engagement sous d'autres formes notamment dans le champ associatif.
Madame Danielle RICHARD se porte candidate.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 abstentions de Madame Armelle JAOUEN, Monsieur Daniel QUEMENEUR, Monsieur Hervé KERGUIDUFF et Monsieur Jean-François LECLERC le Conseil Municipal décide

- De nommer Danielle RICHARD Référente communale auprès de l'association « Port d'intérêt patrimonial »

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le Maire de SAINT-PABU :

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est affiché ce jour au siège de la collectivité,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
SAINT-PABU, le 20 mai 2026
Le Maire,
Pierre-Yves ROUDAUT

MAIRIE DE SAINT-PABU
29830 (Finistère)

La secrétaire de séance,
Virginie BEGOC